

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 mai 2023** et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

BILAN			
Au 31 Décembre 2022			
(Montants exprimés en dinars)			
Notes		31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	2 079 789	1 972 811
Actions et droits rattachés		1 980 148	1 873 792
Titres OPCVM		99 641	99 019
Placements monétaires et disponibilités		470 243	326 474
Placements à terme	3.2	419 205	325 317
Disponibilités		51 038	1 157
Débiteurs divers		-	27
TOTAL ACTIF		2 550 032	2 299 312
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	9 199	8 385
Autres créditeurs divers	3.4	38 219	25 779
Total passif		47 418	34 164
ACTIF NET			
Capital		2 426 403	2 222 004
Capital en nominal	3.5	2 349 800	2 320 800
Capital début de période		2 320 800	2 320 800
Émission en nominal		55 000	-
Rachat en nominal		(26 000)	-
SOMMES NON DISTRIBUABLES	3.6	76 603	(98 796)
SOMMES DISTRIBUABLES		76 211	43 144
Sommes distribuables de la période	3.7	76 189	43 122
Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-
Report à nouveau		22	22
ACTIF NET		2 502 614	2 265 148
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 550 032	2 299 312

ETAT DE RESULTAT			
Du 1^{er} janvier 2022 Au 31 Décembre 2022			
(Montants exprimés en dinars)			
	Notes	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	138 352	107 135
- Dividendes des actions		133 358	102 228
- Revenus des titres OPCVM		4 994	4 907
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	26 103	21 762
Total des revenus des placements		164 455	128 897
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	(34 427)	(31 878)
Revenus nets des placements		130 028	97 019
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	(56 131)	(53 897)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		73 897	43 122
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2 292	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		76 189	43 122
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		(2 292)	-
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		83 799	93 689
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		89 043	8 668
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		(1 465)	(776)
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		171 377	101 581
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		245 274	144 703

SICAV BNA		
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		
Du 1^{er} janvier 2022 Au 31 décembre 2022		
((Montants exprimés en dinars		
	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	245 274	144 703
Résultat d'exploitation	73 897	43 122
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	83 799	93 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	89 043	8 668
Frais de négociation de titres	(1 465)	(776)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(43 122)	(10 258)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	35 314	-
Souscriptions :	60 047	-
- Capital	55 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	2 947	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	2 100	-
Rachats :	(24 733)	-
- Capital	(26 000)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	1 075	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	192	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	237 466	134 445
ACTIF NET		
En début de période	2 265 148	2 130 703
En fin de période	2 502 614	2 265 148
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	23 208	23 208
En fin de période	23 498	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début de période	97,602	91,808
En fin de période	106,503	97,602
TAUX DE RENDEMENT	11,02%	6,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers annuels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

Désignation	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			1 675 156	1 980 139	79,12%	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	36 365	1,45%	0,02%
ATL	TN0004700100	49 975	138 881	149 825	5,99%	0,20%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	147 892	5,91%	0,01%
BNA	TN0003100609	7 000	79 309	61 474	2,46%	0,02%
CITYCARS	TN0007550015	500	3 635	5 350	0,21%	-
EURO-CYCLE	TN0007570013	5 550	119 959	141 075	5,64%	0,02%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	2 109	12 823	13 076	0,52%	0,03%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	4 218	25 645	25 645	1,02%	0,06%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	14 520	84 555	100 638	4,02%	0,03%
SAH	TN0007610017	18 050	133 502	163 948	6,55%	0,02%
SFBT	TN0001100254	6 250	41 885	84 150	3,36%	0,01%
SIAME	TN0006590012	22 000	78 960	83 688	3,34%	0,16%
SOTIPAPIER(AA)	TN0007630015	25 320	121 789	161 795	6,47%	0,08%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	186 150	7,44%	0,39%

SOTUMAG	TN0006580013	40 000	124 000	202 960	8,11%	0,33%
SOTUVER	TN0006560015	6 117	34 580	53 212	2,13%	0,03%
SOTUVER NG J01/01/2023	TNF8FC5GRVG9	1 112	8 379	8 707	0,35%	0,02%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	221 499	8,85%	0,9%
STAR	TN0006060016	311	46 650	51 050	2,04%	0,01%
TPR	TN0007270010	20 000	72 262	81 640	3,26%	0,04%
Titres OPCVM :			101 003	99 641	3,98%	-
Placement obligataire SICAV	TN0003100617	930	101 003	99 641	3,98%	0,033%
Droits :			3	9	-	-
- ABDA381/27	-	4	1	8	-	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	-	-
Total en Dinars			1 776 162	2 079 789	83,10%	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Titres OPCVM	-
Actions et droits rattachés	229 169
Entrée de titres (conversion de droits ...)	152 384
Total en Dinars	381 553

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Titres OPCVM	-	-	-
Actions et droits rattachés	205 990	295 033	89 043
Sortie de titres (détachement de droits...)	152 384	-	-
Total en Dinars	358 374	295 033	89 043

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

Désignation	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022	% de L'actif net
Compte Placement BNA	413 000	6 205	419 205	16,75%
Total en Dinars	413 000	6 205	419 205	16,75%

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2022
Placement BNA 100JoursTaux 10.23%	17/02/2023	85 000	85 991
Placement BNA 100JoursTaux 10.23%	20/02/2023	64 000	64 703
Placement BNA 100JoursTaux 10.03%	15/01/2023	24 000	24 448
Placement BNA 100JoursTaux 10.03%	23/10/2023	240 000	244 063
Total		413 000	419 205

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 899	8 085
Dépositaire (BNA)	300	300
Total en Dinars	9 199	8 385

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Jetons de présence	76	75
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	212	191
Autres (*)	28 971	16 553
Total en Dinars	38 219	25 779

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital début de période :		
- Montant en nominal	2 320 800	2 320 800
- Nombre de titres	23 208	23 208
- Nombre d'actionnaires	120	120
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	55 000	-
- Nombre de titres	550	-
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(26 000)	-
- Nombre de titres	(260)	-
Capital fin de période :		
- Montant en nominal	2 349 800	2 320 800
- Nombre de titres	23 498	23 208
- Nombre d'actionnaires	120	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Sommes non distribuables	175 399	101 581
Résultat non distribuable de la période :	171 377	101 581
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	83 799	5 689
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	89 043	8 668
Frais de négociation de titres	(1 465)	(776)
Régularisation des sommes non distribuables(Souscription)	2 947	-
Régularisation des sommes non distribuables(Rachat)	1 075	-
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	(98 796)	(200 377)
Total en Dinars	76 603	(98 796)

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	73 897	43 122
Régularisation lors des souscriptions d'actions	2 100	-
Régularisation lors des rachats d'actions	192	-
Total en Dinars	76 189	43 122

NOTE N°4 RELATIVE A L'ETAT DE RESULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Désignation	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes des actions	133 358	102 228
Revenus des titres PCVM	4 994	4 907
Total en Dinars	138 352	107 135

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus du compte placement à terme BNA	25 903	21 482
Revenus du compte bancaire BNA	200	280
Total en Dinars	26 103	21 762

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Désignation	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	33 237	30 688
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
Total en Dinars	34 427	31 878

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Primes, indemnités et frais AGO	28 000	25 800
Jetons de présence	16 200	16 199
Redevance CMF	2 374	2 192
Honoraires du commissaire aux comptes	9 040	9 040
Autres (TCL et autres frais)	517	666
Total en Dinars	56 131	53 897

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action :**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	6,999	5,554	4,135	5,391	4,872
Charges de gestion des placements	-1,465	-1,374	-1,323	-1,56	-1,558
Revenu net des placements	5,534	4,180	2,812	3,831	3,314
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-2,389	-2,322	-2,375	-2,205	-1,922
Résultat d'exploitation	3,145	1,858	0,437	1,625	1,392
Régularisation du résultat d'exploitation	0,098	-	0,005	-0,194	0,029
Sommes distribuables de l'exercice	3,243	1,858	0,442	1,432	1,421
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,098	-	-0,005	0,194	-0,029
Variation des +/--values potentielles sur titres	3,566	4,037	-0,014	-7,75	7,339
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3,789	0,373	-3,385	1,73	-2,554
Frais de négociation de titres	-0,062	-0,033	-0,209	-0,025	-0,168
+/- value/titre et frais de négociation	7,293	4,377	-3,608	-6,044	4,617
Résultat net de l'exercice	10,438	6,235	-3,171	-4,419	6,009
Résultat non distribuable de l'exercice	7,293	4,377	-3,608	-6,044	4,617
Régularisation du résultat non distribuable	0,223	-	0,093	0,662	-0,684
Sommes non distribuables de l'exercice	7,516	4,377	-3,515	-5,382	3,933
Distribution de dividendes	-1,858	-0,442	-1,432	-1,42	-1,958
Valeur liquidative	106,503	97,602	91,808	96,313	101,684

5-2 Ratios de gestion des placements :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,450%	1,455%	1,455%	1,448%	1,429%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,364%	2,460%	2,614%	2,047%	1,763%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,208%	1,968%	0,487%	1,329%	1,303%

5-3 Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV BNA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 2.550.032 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 de 76.189 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. *Autres obligations légales et réglementaires*

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la Société des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 16 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération s'élève à 33.237 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce, en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

2. Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II paragraphe 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2022.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2022.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI**